



Perte des justificatifs comptables dans une association

Par **andralex94**, le **21/01/2013** à **19:28**

Bonjour, je me permets de vous écrire car je suis actuellement Président d'un Comité Départemental dans le domaine du sport et je rencontre un petit problème concernant la comptabilité.

J'avais passé régulièrement à l'ancien trésorier les notes de frais ainsi que les tickets justificatifs concernant le remboursement des frais engagés par les bénévoles. Il se trouve qu'il a égaré un certain nombre de tickets justificatifs durant la saison. Le problème est qu'à l'heure actuelle je dois faire le bilan financier et que plusieurs administrateurs me font actuellement par du risque que j'encours s'il y a un contrôle URSSAF ou autre. La secrétaire Générale de notre comité est témoin que je lui ai bien transmis l'ensemble des justificatifs et qui les a égarés.

Alors que dois-je faire pour le bien de notre comité et pour me protéger en cas de contrôle. Dois-je porter plainte contre le trésorier ? dois-je faire un récapitulatif générale signé par moi et la Secrétaire Générale ?

je compte sur vous pour m'apporter des précisions assez rapidement, car je souhaiterais trouver une solution assez vite.

je vous remercie beaucoup par avance.

Bien cordialement.